

Examen au cas par cas

Grille d'aide à la constitution du dossier de saisine de l'AE

Renseignements généraux	
Personne publique compétente	Communauté de Communes LOUE LISON président Jean Claude GRENIER
Document concerné	demande de défrichement 90 ares
Procédure concernée (élaboration initiale, révision, déclaration de projet)	Permis d' aménager
nombre de communes concernées	1 commune : AMANCEY
nombre d'habitants	670 habitants
superficie du territoire	13.78 km ²
Existence de documents supra-communaux	sans objet
Le projet communal	
Description du projet politique ou des ambitions de la commune en termes d'aménagement	extension d'une zone d'activités économiques existante : terrain en zone UZ au PLU
Objectifs et orientations du PADD	condorme à la présente demande de défrichement
Orientations en matière d'aménagement et de développement du territoire	
Nature, superficie et objet des zones ouvertes à l'urbanisation (fournir projet de zonage)	extension d'une ZAE de 7.10 Ha : défrichement de 90a
Analyse de la consommation des espaces (évolution par rapport aux tendances passées)	extension d'une zone d'activité économique construite il y a 10 ans environ
Adéquation des surfaces ouvertes avec perspectives de développement démographique	projet conforme au PLU et prescription de la loi sur l'eau
Analyse du potentiel urbanisable du tissu urbain	projet conforme au PLU et prescription de la loi sur l'eau
Politique de déplacements : desserte TC et impacts des zones ouvertes à l'urbanisation, mesures en faveur des modes doux	projet conforme au PLU et prescription de la loi sur l'eau
Compatibilité des orientations d'aménagement avec les enjeux environnementaux et la protection de la santé humaine	
Sur la base du descriptif synthétique de la sensibilité environnementale de la commune ci-dessous (non exhaustif),	
Surfaces agricoles	0m ² zone UZ appartenant à la CCLoue Lison
Surfaces boisées	90 ares
ZNIEFF	non
Proximité zones N 2000	non
Zones humides	non
APPB (protection biotope)	non
sites classés/inscrits	non
Patrimoine	non
Captages d'eau	non
Trame verte et bleue (zones réservoirs et continuités écologiques)	sans objet
Habitats communautaires (hors site N 2000)	sans objet
Espèces remarquables et/ou protégées	sans objet
Capacité d'assainissement	sans objet
Ensembles paysagers remarquables	sans objet
Risques naturels et technologiques	sans objet
Il s'agit d'apprécier l'impact du projet sur :	
La consommation d'espaces	consommation d'espace conforme aux prescription du PLU
Les transports/déplacements et l'émission de gaz à effet de serre	sans objet
Les milieux naturels et les paysages	projet conforme au PLU
Les eaux superficielles et souterraines	dossier loi sur l'eau réalisé et favorable à l'extension de la ZAE
les risques naturels et technologiques	sans objet
Matrice indicative de questionnements des impacts du projet sur les enjeux environnementaux et la santé humaine :	
Quel est l'impact de l'ouverture à l'urbanisation sur les espaces naturels, agricoles et forestiers et leur fonctionnalité ?	projet conforme au PLU et prescription de la loi sur l'eau
Des mesures de densité/compacité sont-elles prévues par le projet de plan ou de carte ?	projet conforme au PLU et prescription de la loi sur l'eau
L'ouverture à l'urbanisation implique-t-elle la destruction et/ou le dérangement d'espèces et/ou d'habitats naturels ?	projet conforme au PLU et prescription de la loi sur l'eau
Des continuités écologiques sont-elles remises en cause par le projet ? Au contraire, le projet prévoit-il la sécurisation ou la remise en état de continuités ?	projet conforme au PLU et prescription de la loi sur l'eau
Des perspectives paysagères sont-elles limitées par l'ouverture à l'urbanisation ?	projet conforme au PLU et prescription de la loi sur l'eau
Le projet engendre-t-il une aggravation des risques ?	projet conforme au PLU et prescription de la loi sur l'eau
La population exposée aux risques va-t-elle augmenter avec la mise en oeuvre du plan ?	projet conforme au PLU et prescription de la loi sur l'eau
Les axes naturels d'écoulement des eaux pluviales sont-ils préservés ?	projet conforme au PLU et prescription de la loi sur l'eau
La sobriété énergétique est-elle encouragée par le projet (développement des énergie renouvelables envisagées) ?	projet conforme au PLU et prescription de la loi sur l'eau
La mise en oeuvre du projet va-t-elle contribuer à augmenter les nuisances (bruit, odeur, pollutions atmosphériques)	projet conforme au PLU et prescription de la loi sur l'eau
Les périmètres de protection et aires d'alimentation des captages sont-ils préservés ?	projet conforme au PLU et prescription de la loi sur l'eau
L'implantation des fonctions urbaines (habitation, activités, équipements, commerces) est-elle favorable à la limitation des déplacements motorisés ?	projet conforme au PLU et prescription de la loi sur l'eau
Effets cumulés	
Connaissance de projets dans des territoires proches susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement et la santé humaine	projet conforme au PLU et prescription de la loi sur l'eau